

Mise à jour : mercredi 07 novembre 2012 07h00

Mobilité

Wallonie-Grand-Duché : un travail commun débute

Source: lavenir - J.-M. De.

La Wallonie et le Grand-Duché vont travailler main dans la main en matière de mobilité transfrontalière.

Un protocole d'accord sera prochainement signé entre le ministre wallon de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Philippe Henry, et son homologue luxembourgeois, Claude Wiseler, pour favoriser la mobilité entre Wallonie et Grand-Duché du Luxembourg

Premier acte concret de ce protocole d'accord : la réalisation d'un Schéma Stratégique de Mobilité Transfrontalière (SMOT).

L'objectif de ce SMOT est de permettre la coordination entre la Wallonie et le Grand-Duché, dans une logique de complémentarité, d'attractivité et de performance des différents types de transports.

«L'étude tiendra compte des documents de planification wallons (SDER) et luxembourgeois et visera à permettre une augmentation progressive du transfert modal de la voiture individuelle vers des moyens de transport alternatifs (transports publics, covoiturage, mobilité douce, parkings-relais, etc.)», commente le ministre Henry.

Si du côté belge, le SMOT reste peu connu, du côté grand-ducal, c'est connu et déjà utilisé puisque les autorités grand-ducales l'ont expérimenté avec la Lorraine française. Et cela a permis d'améliorer considérablement la situation de la mobilité transfrontalière Grand-Duché-France.

Le SMOT belgo-luxembourgeois, a été porté sur les fonts baptismaux en mars dernier, lorsque le secrétaire d'État belge à la Mobilité, Melchior Wathelet a rencontré le ministre grand-ducal Claude Wiseler à Attert, à l'invitation de Josy Arens.

J.-M. De.